

Réorganisation des régions de France 3

Non à la disparition des instances de proximité !

La réforme des régions de France 3 voulue par Delphine Ernotte est loin d'être un choix prioritaire pour la CGT. L'empressement de la PDG à se calquer sur la nouvelle carte administrative répond surtout aux attentes des élus locaux qui veulent un outil de communication à leur mesure. Cette nouvelle réorganisation, alors que la précédente n'est toujours pas achevée, est un nouveau facteur de déstabilisation dont les salariés se seraient bien passé. Il est aussi à craindre que la direction s'en serve pour faire de nouvelles économies sur le dos des instances sociales.

L'expérience de 2010

Depuis 2010 et la réorganisation en Pôles, on sait la difficulté à modifier les structures de représentation du personnel. Les élus CGT des CE de Pôles ont mis des années à construire les instances actuelles et à harmoniser les pratiques. Il est donc hors de question de laisser faire n'importe quoi.

La CGT n'a jamais caché son attachement pour la proximité. Dans le projet de transformation des IRP (Instance Représentative des Personnels) des régions, nous exigeons le renforcement des moyens

existants tant pour les postes administratifs que pour la restauration, en passant par le volume de crédits d'heures des élus et des commissions.

La proximité dans les régions ce sont des instances sociales qui vivent dans le périmètre de chacune des antennes régionales et en particulier les antennes dites « émergentes », qui ont acquis une plus grande autonomie depuis 2010. C'est un des rares acquis des Pôles et il faudra le préserver, y compris pour les activités sociales et culturelles.

Nouvelle carte des régions

Le nouveau découpage administratif va créer de grandes disparités entre les régions à l'échelle de France 3. Entre Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, par exemple, le nombre de salariés variera quasiment de 1 à 5. Vont apparaître des régions mono-antenne (Bretagne, Pays de Loire, Centre Val de Loire, Ile de France, Corse), à 2 antennes (Hauts de France, Normandie, Provence Alpes Cote d'Azur, Occitanie, Bourgogne Franche Comté), à 3 antennes (Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Rhône Alpes Auvergne). De « petites », « moyennes », et « grandes » régions. Quelles IRP pour répondre au mieux au besoin des salariés, sur le terrain ?

Il y a en théorie toute une gamme de possibilités qui vont du CE d'antenne (24) au CE unique, en passant par le CE nouvelle région (13) voire le maintien des 4 CE de Pôles. La création de 13 CE apparaît comme la plus évidente mais elle n'est pas sans susciter un certain nombre de questions.

Quid des instances d'hyper proximité, celles que la CGT a réussi à arracher en 2010, comme les 24 CHSCT de proximité ? Quid des DP d'antenne et de la délégation de représentation de l'employeur ? L'expérience des années qui viennent de s'écouler démontre la nécessité d'avoir des interlocuteurs capables d'apporter des réponses aux questions posées, ce qui fut rarement le cas.

La direction avance ses pions

De son côté la direction avance ses pions. Elle affirme vouloir maintenir une représentation de proximité tout en émettant l'hypothèse d'un CE unique de l'ensemble du réseau régional.

Lors de la seconde réunion de négociation, la CGT a voulu en savoir plus sur les intentions de la direction. Quel périmètre pour les CHSCT ? Quel périmètre pour les DP ? Quel périmètre pour les DS ? Comment conjuguer un CE centralisé avec une représentation par antenne de proximité ? Comment gérer les activités sociales et culturelles (ASC), la restauration collective ? Et avec quels moyens ?

Suite à notre insistance, la direction a transmis une note d'intention pour les organisations syndicales. Dans cette note, elle conditionne le maintien des DP et des CHSCT par antenne à la création d'un CE unique.

Ce que la note expose sans ambiguïtés, c'est la volonté de recentralisation de la direction que dénonce la CGT depuis la présentation du projet. Que ce soit sur les programmes, les investissements et achats, les moyens techniques, les ressources humaines, les finances mais également l'éditorial... Sur tous ces thèmes le choix d'une pseudo autonomie des régions, est évident. Un peu comme si la direction actait le passage de 4 Pôles régionaux à 1 seul Pôle des réseaux.

Avec un CE unique, le flou reste entier sur les ASC. Bien évidemment il est du ressort des CE de décider de son mode de gestion des ASC, mais encore faudrait-il en avoir les moyens de les faire vivre. De même la représentation de la totalité des antennes n'est pas vraiment éclaircie. Par contre la direction évoque la convergence entre les DP et les CHSCT, mais sans définir clairement de moyens spécifiques..

Une négociation atypique...

Les règles de cette négociation répondent au droit électoral. Tout syndicat "intéressé" peut participer aux débats, sans être nécessairement représentatif. C'est ainsi que 13 syndicats (pas moins !) se sont retrouvés autour de la table des négociations. Pas simple dans ces conditions de trouver un consensus car pour être valide, l'accord doit satisfaire aux règles de la double majorité : être signé par plus de 50% des syndicats présents à la négociation, et parmi eux, par 1 ou des syndicats représentant plus de la moitié des voix aux dernières élections professionnelles.

Une gageure pour trouver un accord et il est à craindre que ce soit à l'administration du travail (la DIRECCTE) de trancher in fine sur le périmètre des futures instances du réseau régional de France 3, ce que prévoit la Loi.

Pour la CGT, cette réorganisation des Instances devra relancer les négociations plus globales sur

les IRP (moyens, composition, fonctionnement) puisque la composition du CCE sera modifiée.

D'ores et déjà, à la demande de la CGT, une première réunion s'est tenue avec les organisations syndicales représentatives pour discuter des moyens, des prérogatives, du nombre d'élus, de la gestion des activités sociales, de la restauration, etc.

A l'issue de ces discussions, une ultime réunion de négociation aura lieu le 21 novembre pour tenter d'aboutir à un accord et éviter la saisine de la DIRECCTE.

Pour la CGT, il faut des instances de proximité, dotées de vraies prérogatives, avec un nombre d'élus et des moyens à la hauteur des enjeux qui attendent les salariés pour les années à venir.

Paris, le 10 novembre 2016